

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 22 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/25

ID : 074-217400795-20250522-2025_020_DE-DE

Séance du jeudi 22 mai 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 16 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h00, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 11 + 2 POUVOIRS

Présents (11) : Mesdames BULEUX Nathalie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; HARZO Marie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absent (1) : M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : Mme CORBINEAU Elodie donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme BULEUX Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

**DELIBERATION
N°2025-020**

**MODIFICATION DELIBERATION N°2024-027 : ETAT
D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS 2025 : MODIFICATION
MODALITE VENTE DE BOIS DES PARCELLES N°8 et N°9**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code forestier,

Vu la délibération n°2024-027 en date du 19 septembre 2024, par laquelle le conseil municipal avait approuvé la mise en vente des bois issus des parcelles forestières n°8 et n°9 en vente en bloc façonné pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité de modifier les modalités de vente de bois des parcelles forestières n°8 et n°9 initialement prévues afin de répondre aux nouvelles orientations de gestion ;

Considérant que la mise en vente en bois sur pied présente un intérêt plus adapté dans le cadre de l'aménagement forestier en vigueur ;

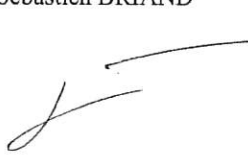
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

- De solliciter l'Office National des Forêts pour organiser la vente en bois sur pied - campagne de printemps 2025 - des coupes situées sur les parcelles forestières n°8 et n°9,
- D'abroger en ce sens la partie de la délibération n°2024-001 du 19 septembre 2024 relative à la vente en bloc façonné de ces mêmes parcelles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

